



### Sommaire

### Mot du Maire

1. Mot du Maire 

Nous sommes toujours en attente des réponses à nos demandes de subventions pour les travaux de voirie rue du Sagnier (les prochaines réunions de commission auront lieu le 1er juillet et le 14 octobre).
2. Réunion de conseil 

L'aire de jeux a été clôturée, un jeu ajouté, les autres réparés, il reste à poser des bancs.
3. Réunion de conseil 

Tout ce travail a été effectué par l'agent communal.
4. Réunion de conseil 

L'achèvement du passage en LED de l'éclairage public est prévu pour l'année prochaine.
5. Bus de l'emploi et Nouveaux médecins 

Le gros dossier « projet » en cours est celui des éoliennes. Une réunion publique sera organisée avant la fin de l'année pour que chacun puisse s'informer correctement.
6. Résultats élections 

Pour rappel, le jour de la brocante, la circulation sera interdite dans le périmètre habituel.
7. Flamme Olympique 

Le Centre de Santé accueille le Docteur Scellier depuis le début de la semaine et début août, Madame Demaret, kinésithérapeute débutera ses consultations et visites.
8. Fête nationale 

Merci à ceux d'entre vous qui prennent le temps d'entretenir leurs devantures soulageant ainsi le travail de l'employé communal qui compte tenu des conditions atmosphériques est bien occupé par la tonte.
9. Concert gratuit
10. Brocante et fête
11. Assistantes maternelles  
État- Civil  
Recensement militaire
12. Répertoire téléphonique et infos utiles

Marie-Christine PINSSON

### Fermeture du secrétariat

Nous rappelons que le secrétariat de mairie sera fermé en août :

**Du 1<sup>er</sup> août au 23 août inclus**



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2024**  
**De la Commune de CONCHY LES POTS**

Date de convocation et d'affichage : 03/04/2024

L'an deux mil vingt-quatre le 11 AVRIL à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PINSSON Marie-Christine, la Maire.

Présents : Mesdames & Messieurs PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, PLUCHARD Frédéric, LELONG David, BRUYEN Philippe, FRAYON Jennifer, CLEUET Philippe, BIZET Francis, L'EQUILBECQ Sébastien.

Absents excusés : M. ROUSSET Lucien a remis un pouvoir à GRELIN Jean, BRIATTE Thomas a remis un pouvoir à FOULLOY Martine.

Les entreprises INNERGEX et COHERENCE ENERGIES devaient présenter le projet de l'Éolienne Citoyenne. Le rendez-vous initialement prévu a été annulé par INNERGEX. Les questions posées ultérieurement par le Conseil Municipal sont à ce jour sans réponse.

Les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal du 15 mars 2024 à l'unanimité des membres présents.

**DÉLIBÉRATION N° 14. 2024 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2024.**

Madame le Maire présente le budget comme indiqué ci-dessous et précise que le budget doit être équivalent en dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci-dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	1 007 436.87€	542 422.00€	605 832.00€	489 992.15€
Report excédent 2023		465 014.87€		115 839.85€
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 007 436.87€</b>		<b>605 832,00€</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, à 14 voix POUR, le budget primitif 2024 de la Commune.

**DÉLIBÉRATION N° 15. 2024 – VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 des finances pour 2024 ;  
Vu la loi n° 80-10-du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;  
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies ;

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 14 voix POUR, de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- ✚ Taxe foncière bâtie (TFB) = 38.08%
- ✚ Taxe foncière non bâtie (TFNB) = 42.25%
- ✚ Taxe d'habitation (TH) = 15.40%
- ✚ Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 16.13%

Et autorise Madame le Maire à notifier cette décision et l'état n° 1259 complété aux services de la Préfecture.

Procès-verbal de la réunion de conseil du 11 avril 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 16. 2024 – Approbation du BUDGET PRIMITIF de l'exercice 2024. Budget Annexe EAU.**

Madame le Maire présente le budget comme indiqué ci-dessous et précise que le budget doit être équivalent en dépenses e recettes en fonctionnement et en investissement tel que décrit dans les documents annexés et conformément aux tableaux ci dessous :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	374 817.06€	374 817.06€	100 000.00€	104 705.33€
Report excédent 2023			4705,33€	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>374 817.06€</b>		<b>104 705.33 €</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres votants, à 14 voix POUR le budget annexe EAU 2024.

**DÉLIBÉRATION N° 17. 2024. PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ADTO-SAO / ACTIONNARIAT – ABONNEMENT – APPROBATION DES STATUTS – DESIGNATION DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE**

Par décision des assemblées générales extraordinaires du 16 décembre 2020, les sociétés ADTO et SAO ont fusionné en une société publique locale (SPL) dénommée ADTO-SAO. Le siège de l'ADTO-SAO est fixé à BEAUVAIS, 36 Avenue Salvador Allende – Bâtiment A.

Les actionnaires ont approuvé les Statuts, le règlement intérieur fixant les règles de fonctionnement et ont procédé à la nomination des membres du conseil d'administration.

La société mutualise désormais des compétences techniques, règlementaires et financières dans des domaines variés répondant très largement aux besoins exprimés par les actionnaires, et notamment ceux relevant des missions d'assistance technique départementale que le Département a confié à la société par convention.

Compte tenu de l'intérêt des services proposés par la société, Madame le Maire propose que notre commune en devienne actionnaire par l'acquisition d'au moins une action d'une valeur nominale de 150€, auprès d'un des actionnaires cédants. La qualité d'actionnaire permet de recourir aux services de l'ADTO-SAO, aux conditions définies au sous chapitre 1 du règlement intérieur, sous réserve d'avoir acquitté l'abonnement annuel dû à la société.

L'abonnement est facturé de droit en début d'année civile pour l'année complète et ce pour toutes les collectivités éligibles à l'Assistance technique départementale. Il se calcule au prorata temporis la première année. Il est basé sur la population municipale, telle qu'elle ressort du dernier décret publié par l'INSEE lors de l'établissement de la facture.

Le montant a été fixé en tenant compte de la participation départementale et en fonction de la population municipale calculée par tranches telles que définies comme suit :

<b>COLLECTIVITES</b>	Pour la part de 0 à 10.000 hab.	1 € HT /habitant
	Pour la part de 10.001 à 50.000 hab	0,10 € HT /habitant
	Pour la part de 50.001 et au-delà	0,01 € HT /habitant

En qualité d'actionnaire, notre collectivité sera appelée à siéger aux assemblées spéciales des actionnaires minoritaires et aux assemblées générales d'actionnaires de la société et il convient d'en désigner ses représentants

Procès-verbal de la réunion de conseil du 11 avril 2024.

Je vous propose, en ma qualité de Maire, de représenter la collectivité au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires minoritaires et des assemblées générales et de désigner M. ROUSSET Lucien en qualité de suppléant à ces fonctions.

Le conseil municipal approuve :

Approuve le versement annuel d'un abonnement calculé, en tenant compte de la participation du département au titre de l'assistance technique départementale, sur la base de la population.

Désigne Mme PINSSON Marie-Christine en qualité de représentant aux assemblées spéciales et assemblées générales de la société

Désigne Monsieur ROUSSET Lucien en qualité de suppléant aux assemblées spéciales et assemblées générales de la société.

#### **DÉLIBÉRATION N° 18. 2024. OCTROI DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS.**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-4 et L2311-7, des subventions aux associations, Vu les demandes de subventions des associations déposées en mairie, Vu le budget primitif 2024,

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité des membres présents et votants,

**ADOpte** : l'attribution des subventions telle que proposée ci-après. Dit que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2024.

**AUTORISE** : Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la présente.

SIVU DE RESSONS SUR MATZ	5 602€
SIRP	71 250€
ASSOCIATION RCCB	100€
LA CARPE CONCHYLIENNE	100€
Club de LOISIRS ET PÉTANQUE	100€
COMITÉ DES FETES	3 000€
SOCIÉTÉ DE CHASSE	100€
THE KAMIKAZES	100€
Le CAMELÉON	100€

#### **Renouvellement du contrat de délégation en eau potable**

Dans le cadre de l'appel d'offres, pour le renouvellement du contrat de délégation de service public eau potable, la Commission d'appel d'offres réunie le 8 avril 2024 ne s'est pas prononcée pour valider les offres.

- ↳ Entreprise LHOTTELIER : retrait de l'offre
- ↳ Entreprise SUEZ : offre

La Commission demande à l'entreprise SUEZ Eau France d'éclaircir certains points dans leur offre, notamment en ce qui concerne le renouvellement des compteurs abonnés, le rendement du réseau, la cuve de stockage pour les eaux servant à la mesure de chlore, la redevance prélèvement et le montant des tarifs proposés pour la rémunération du service. La Commission se réunira ultérieurement après réponse de SUEZ Eau France.

#### Questions diverses :

Madame le Maire informe le conseil municipal, de la réception d'un mail à propos des particules noires provenant du chauffage, qui se déposent dans le voisinage. Madame le Maire apporte un complément d'information à ce sujet. Des devis sont en cours pour solutionner ce problème et éventuellement rallonger la hauteur de la cheminée.

Des nouvelles entreprises ont été contactées pour un système de filtration et une entreprise de fumisterie pour apporter des améliorations.

Procès-verbal de la réunion de conseil du 11 avril 2024.

Un système sera installé par l'agent communal, au moment des livraisons pour empêcher la poussière du miscanthus de se déposer dans le voisinage.

Il est demandé aux agriculteurs de faire attention à ne pas salir les routes et de ramasser la terre ou le fumier en cas de perte.

Il est rappelé que nous habitons une commune rurale et que quelques nuisances sont inévitables au même titre que le chant du coq.

Herbes dans les caniveaux : la particularité de Conchy est d'avoir des caniveaux en pavé et l'herbe a tendance à envahir les bordures des trottoirs. Après des multiples recherches, aucune solution économique n'a été trouvée, les produits phytosanitaires étant interdits, il faut s'habituer à la présence d'herbe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.



Prochain passage du **BUS POUR L'EMPLOI**

**Mardi 27 Août de 09h30 à 12h30 devant la mairie**



**03 44 44 17 84**

**Arrivée au Centre de Santé !!!**

Madame SCELLIER Caroline, médecin généraliste, consulte à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024

Madame DEMARET, kinésithérapeute, consulte à partir du 29 juillet 2024

## Résultats des Elections Européennes du 9 juin 2024

**Nombre d'inscrits : 509   Nombre de votants : 238   Blancs et Nuls : 4   Exprimés : 234   Abstentions : 271**

1. Liste conduite par M . Léopold-Edouard DEHER-LESAINTE : 0
2. Liste conduite par M. Philippe PONGE : 0
3. Liste conduite par Mme Marion MARECHAL : 11
4. Liste conduite par Mme Manon AUBRY: 10
5. Liste conduite par M. Jordan BARDELLA: 131
6. Liste conduite par Mme Marie TOUSSAINT : 03
7. Liste conduite par M. Nagib AZERGUI : 0
8. Liste conduite par Mme Hélène THOUY : 05
9. Liste conduite par M. Olivier TERRIEN : 0
10. Liste conduite par Mme Caroline ZORN : 1
11. Liste conduite par Mme Valérie HAYER: 29
12. Liste conduite par M. Audric ALEXANDRE : 0
13. Liste conduite par Mme Marine CHOLLEY : 0
14. Liste conduite par M. Yann WEHRLING : 2
15. Liste conduite par M. François ASSELINEAU : 0
- 16 . Liste conduite par M. Michel SIMONIN : 0
17. Liste conduite par M. Jean-Marc FORTANÉ : 0
18. Liste conduite par M. François-Xavier BELLAMY : 9
19. Liste conduite par Mme Nathalie ARTHAUD : 2
- 20 .Liste conduite par M. Pierre LARROUTUROU : 0
- 21 .Liste conduite par M. Georges RENARD-KUZMANOVIC : 0
22. Liste conduite par Mme Selma LABIB : 0
23. Liste conduite par Mme Camille ADOUE : 0
- 24 .Liste conduite par M. Florian PHILIPPOT : 0
25. Liste conduite par M. Edouard HUSSON : 0
- 26 .Liste conduite par M. Pierre-Marie BONNEAU : 0
27. Liste conduite par M. Raphaël GLUCKSMANN : 15
28. Liste conduite par M. Charles HOAREAU : 0
29. Liste conduite par M. Jean LASSALLE : 8
30. Liste conduite par M. Francis LALANNE : 0
31. Liste conduite par M. Guillaume LACROIX : 0
- 32 .Liste conduite par Mme Lorys ELMAYAN : 0
33. Liste conduite par M. Léon DEFFONTAINES : 6
34. Liste conduite par M. Gaël COSTE-MEUNIER : 0
35. Liste conduite par M. Jean Marc GOVERNATORI : 2
36. Liste conduite par M. Hamada TRAORÉ : 0
37. Liste conduite par Mme Laure PATAS D'ILLIERS : 0
38. Liste conduite par M. Patrice GRUDÉ : 0



## Résultats des Elections législatives du 30 juin 2024

### 1<sup>er</sup> Tour

**Nombre d'inscrits : 510   Nombre de votants : 308   Blancs et Nuls : 6   Exprimés : 302   Abstentions : 202**

1. M. Michel GUINIOT : 179
2. M. Baptiste DE FRESSE DE MONVAL : 35
3. Mme Nathalie CHARRUAU : 17
4. M. Guy-Eric IMBERT : 7
5. M. Daniel LECA : 59
6. M. Jean-Marc ISKIN : 5

## 10 COMMUNES DE L'OISE TRAVERSÉES PAR LA FLAMME OLYMPIQUE

La Flamme Olympique est arrivée le 8 mai à Marseille et a débuté son parcours dans toute la France.

**Son périple la mènera jusque dans l'Oise le 18 juillet prochain où elle traversera 10 communes !**

Ce sont près de 100 relayeurs qui porteront la Flamme Olympique à travers ces dix communes de l'Oise.

Le parcours prendra son départ à Venette le 18 juillet au matin à partir de 9h20. La Flamme passera ensuite par Margny-lès-Compiègne, Creil, Nogent-sur-Oise, Chantilly, Gerberoy, Breteuil, Chiry-Ourscamp et continuera sa course jusqu'au château de Compiègne pour terminer en apothéose dans le parc de l'Hôtel du Département où se déroulera la Célébration et l'allumage du chaudron olympique. Des animations pour toute la famille vous attendent au cours de cette journée exceptionnelle

### Parcours de la flamme olympique :

Le parcours de la flamme olympique s'effectue sur un tracé de 4,8 km avec un relais tous les 200 mètres par des sportifs ou des acteurs du territoire.

Venette > 8h à 14h

Complexe sportif de Venette : Concert, danse et animations gratuites autour du complexe sportif en extérieur. Stationnement possible : parking de 1 000 places et 20 places de bus, quartier de la Prairie 2, accès par l'avenue Simone Veil. Départ de la flamme à 9h20 de Venette.

Margny-lès-Compiègne > 9h à 16h

Parc de la Mairie : village associatif et sportif ouvert de 9h à 16h. Parvis de l'Hôtel de Ville : stands sportifs (baseball, tennis, aviron, vélo cargo, etc.). Stationnement possible : parking de 1 000 places et 20 places de bus, quartier de la Prairie 2, accès par l'avenue Simone Veil, parking de la République. Passage de la flamme, de 9h40 à 9h58 à Margny-lès-Compiègne.

Compiègne > 9h à 14h

Démonstration d'aviron au niveau du Pont-Neuf à 9h45. Village des partenaires, place de l'Hôtel de Ville de 9h à 11h. Village d'animations sportives, au Parc de Songeons, de 10h à 14h. Démonstrations d'archers et village sportif parc du Château. Le château et ses musées seront gratuits ce jour. Passage de la flamme, de 9h58 à 10h37, arrivée de la flamme au Parc du Château de Compiègne.





FÊTE NATIONALE

# 13&14 JUILLET

## CONCHY LES POTS

### 13 JUILLET

- DÉPART DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX  
SALLE DES FÊTES 22 H 00.

- SPECTACLE 23 H 00  
SHOW LED ET ARTIFICES PAR  
"LES GRIFFES DU TEMPS"

### 14 JUILLET

- COMMÉMORATION  
MONUMENT AUX MORTS 11 H00

- SUIVI DU POT OFFERT  
DANS LA PETITE SALLE





REPLAY

EVENEMENTIEL

# Concert

Gratuit

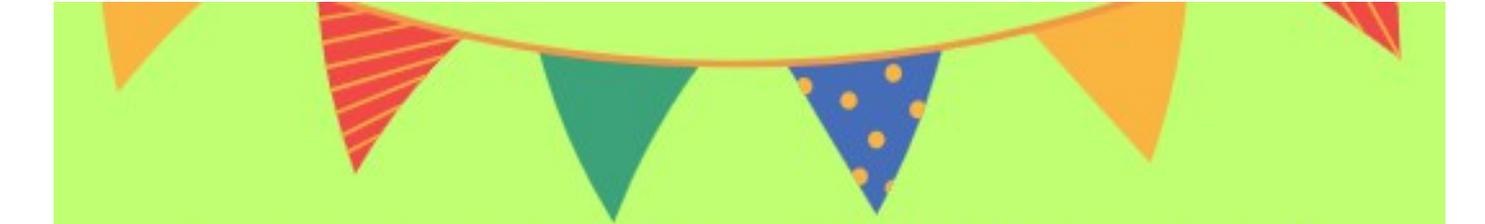
Samedi 27 juillet 19h30

Salle des Fêtes



Conchy  
Les Pots

Groupe  
Replay



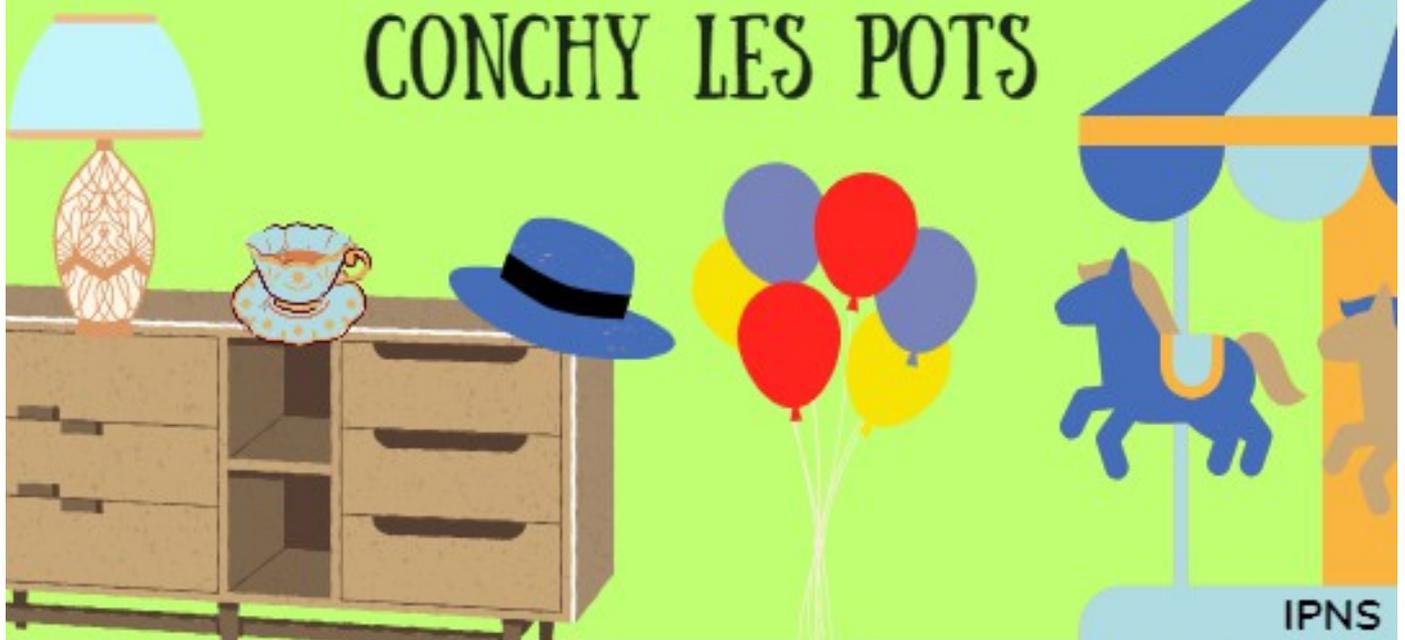
# BROCANTE

28 JUILLET 2024

## ET FETE FORAINE

DU 27 AU 29 JUILLET 2024

CONCHY LES POTS



IPNS

**2€ le mètre - 5 mètres gratuits pour les Conchylien.nne.s**

Réservation obligatoire par écrit (papier + règlement), pas de réservation par téléphone

**29 juillet à 17h, distribution de billets gratuits pour les enfants de la commune.**

Organisé par le Comité des Fêtes avec la participation des Kamikazes Brothers et des Pétanqueux de Conchy



## ASSISTANTES MATERNELLES A CONCHY LES POTS

Madame ASPETEGUIA Sandrine  
06 15 31 40 90

Madame RAMOND Maryse  
03 44 85 22 67

Madame BONVARLET Jessica  
06 20 58 72 33

Madame GEORGE Myriam  
03 44 85 09 20

Madame KOPZYNSKI Vanessa  
07 86 29 51 47

### ÉTAT CIVIL

Naissances : Paul, Jonathan, Jean-Michel PERLIN né le 18 avril 2024

Mariages : TOUTTAIN James & MACLE Karine le 8 juin 2024  
DELBART Alain & WEPPE Valérie le 29 juin 2024

Décès : Madame Roselyne PUILLE, survenu le 6 avril 2024  
Madame Elisabeth VASSANT, survenu le 20 avril 2024



#### **Indispensable**

**Tout français âgé de 16 ans doit se faire recenser**, c'est à dire se faire connaître par l'administration .Cela vous permettra d'effectuer votre Journée défense et citoyenneté (JDC) .

C'est seulement une fois recensé ou cette JDC faite que vous pourrez passer le permis de conduire, le baccalauréat, le BEP.. ou tout autre examen.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans.

Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans effectuer d'autres démarches.

#### **Simple** :

Vous ou l'un de vos parents peut faire la démarche en présentant les documents suivants :

- \* Carte nationale d'identité
- \* Livret de famille
- \* Justificatif de domicile



<b>Répertoire téléphonique :</b>	
La Mairie :	03.44.85.01.24
L'Ecole de Conchy	03.44.85.08.69
Le Collège de Ressons	03.44.42.50.63
Centre de Santé du Pays des Sources Secrétariat	03.44.44.17.84
Mairie Ressons/Matz <b>Service Carte d'identité</b>	03.44.42.51.18
Pharmacie : OUTURQUIN	03.44.85.07.82
Cabinet d'infirmiers	03 44 97 42 98
Soins à domicile aux personnes	03 44 42 71 14
Centre Social Rural (Portage Repas)	03 44 42 71 10
Taxi Conchylien	06 29 11 50 33
Centre de secours de Ressons	Le 18
Urgences	Le 15
Hôpital Général Compiègne	03.44.23.60.00
Polyclinique St-Côme Compiègne	03.44.92.43.43
Centre Hospitalier Montdidier	03.22.78.70.00
GENDARMERIE	03 44 42 79 17
Communauté de Communes Pays des Sources	03.44.43.09.57

**SUEZ**  
**SERVICE DES**  
**EAUX**

**0977 408 408**

(appel non surtaxé)  
du lundi au vendredi  
de 8h00 à 19h00

URGENCES 24h/24h  
**0977 401 113**

**S.I.C.A.E**  
**Électricité**

**03 44 926 926**

(appel non surtaxé)  
du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h30 &  
13h30 à 17h00

Dépannage :  
**03 69 24 09 88**

## INFOS UTILES

Déchetteries de LASSIGNY  
Et RESSONS SUR MATZ

Horaires d'ouverture	Du mardi au samedi De 9 h à 12 h et De 14 h à 18 h le Dimanche de 9 h à 12 h.
Jours de fermeture	Lundi et jours fériés

### Ramassage des ordures ménagères

Tous les LUNDIS

### Ramassage des bacs de tri ( bac jaune)

Le MARDI tous les 15 jours ( le calendrier de ramassage est en ligne sur le site internet de la commune)



### PERMANENCES DE LA MAIRIE

MARDI et JEUDI de  
14h00 à 18h00  
VENDREDI de 16h30 à 19h00

mairieconchylesspots@wanadoo.fr  
03 44 85 01 24

Retrouvez cette lettre et beaucoup  
d'informations pratiques sur le site de  
la commune : <http://www.conchylesspots.fr>

Bulletin municipal tiré en 295 exemplaires

Comité de lecture : PINSSON Marie-Christine  
GRELIN Jean

Mise en page et responsable de la publication :  
QUILLET Nathalie  
PINSSON Marie Christine